



# Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 14/02/2020

Date de révision: 06/04/2020

## META'LUC AQUA

Version: 1.1

Code du produit : 27715SL

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : META'LUC AQUA  
Code du produit : 27715SL  
Type de produit : Peinture  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation à grande dispersion

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GAD - SAINT LUC  
306, avenue Joliot Curie  
30931 - NÎMES  
FRANCE  
Tel. : +33 (0)4 66 62 76 21 - Fax : +33 (0)4 66 62 76 10  
e-mail : contact@peintures-saint-luc.com - Internet : www.peintures-saint-luc.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) : (+33) 01 45 42 59 59, 24h sur 24, 7j sur 7  
Centres antipoison et de toxicovigilance français : <http://www.centres-antipoison.net>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) 1272/2008

Skin Sens. 1 H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement : Attention  
Composants dangereux : 2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT)  
Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
Conseils de prudence : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P280 - Porter des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, des gants de protection.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable

# META'LUC AQUA

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008
Néodécanoate de cobalt	(N° CAS) 27253-31-2 (N° CE) 248-373-0 (N° REACH) 01-2119970733-31	0,01 – 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 3, H412
2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT)	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6 (N° Index) 613-326-00-9 (N° REACH) BIOCIDÉ	< 0,1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT)	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6 (N° Index) 613-326-00-9 (N° REACH) BIOCIDÉ	( 0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation modérée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

# META'LUC AQUA

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la section 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Après utilisation bien fermer le couvercle. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Température de manipulation : < 30 °C

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Température de stockage : < 40 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)</b>	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,043 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Long terme - effets locaux, inhalation	0,021 mg/m <sup>3</sup> ECHA
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,053 mg/kg de poids corporel ECHA
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,043 mg/m <sup>3</sup> ECHA
Long terme - effets systémiques, orale	0,027 mg/kg de poids corporel/jour ECHA
Long terme - effets locaux, inhalation	0,021 mg/m <sup>3</sup> ECHA
PNEC (Eau)	
PNEC (eau douce)	3,39 µg/L ECHA
PNEC (eau de mer)	3,39 µg/L ECHA
PNEC (intermittente, eau douce)	3,39 µg/L ECHA
PNEC (intermittente, eau de mer)	3,39 µg/L ECHA
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,047 mg/kg poids sec ECHA
PNEC (STP)	
PNEC (station d'épuration)	0,23 mg/l ECHA

# META'LUC AQUA

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Eviter toute exposition inutile. Restreindre l'accès au personnel habilité lors de l'utilisation et du nettoyage.

**Equipeement de protection individuelle** : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.



**Protection oculaire** : Lunettes anti-éclaboussures, conforme à la norme EN 166.

**Protection des mains** : Porter des gants résistant aux substances figurant en section 3 de cette FDS. Nous conseillons les matériaux suivants. Au besoin, demander notre document "Consignes d'utilisation des gants".

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle (BR), Chlorure de polyvinyle (PVC), Caoutchouc néoprène (HNBR), Latex	2 (> 30 minutes), 3 (> 60 minutes)	Selon les conditions opératoires	EN ISO 374
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle (BR), Caoutchouc nitrile (NBR), Chlorure de polyvinyle (PVC), Gants en caoutchouc fluoré (type VITON), Gants en laminé multicouches (type Silvershield 4H)	5 (> 240 minutes), 6 (> 480 minutes)	Selon les conditions opératoires	EN ISO 374

**Vêtements de protection** : Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques, conforme aux normes EN 943, EN 14605 et EN ISO 13982.

**Protection des voies respiratoires** : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

**Autres informations** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C (estimé)
Point d'éclair	: > 60°C (estimé)
Point d'éclair	: > 60 °C (estimé)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,212
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

# META'LUC AQUA

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 9.2. Autres informations

- Teneur en COV calculée : 17 g/l Valeurs indicatives obtenues pour la référence blanche. De légers écarts peuvent être constatés pour les autres teintés.
- Indications complémentaires : Valeurs indicatives obtenues pour la référence blanche. De légers écarts peuvent être constatés pour les autres teintés.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë (orale) : Non classé
- Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
- Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Néodécanoate de cobalt (27253-31-2)	
DL50 orale rat	1098 mg/kg (ECHA)
2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 mg/kg Femelles (ECHA)
DL50 cutanée rat	242 mg/kg ECHA
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière)	0,11 mg/l/4h ECHA

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
- Cancérogénicité : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Néodécanoate de cobalt (27253-31-2)	
CL50 Poisson (96h)	1,5 mg/l Onchorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques	2,32 mg/l
ErC50 Algues (72h)	144 mg/l Cobalt (Pseudokirchneriella subcapitata)

# META'LUC AQUA

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)</b>	
CL50 Poisson (96h)	4,77 mg/l Oncorhynchus Mykiss (ECHA)
CL50 autres organismes aquatiques	1,81 mg/l Americamysis bahia
CE50 Daphnia magna (48h)	0,934 mg/l ECHA
ErC50 Algues (72h)	0,103 mg/l Selenastrum capricornutum (ECHA)
NOEC (chronique)	4,93 mg/l ECHA
NOEC chronique crustacé	0,044 mg/l ECHA
NOEC chronique algues	0,05 mg/l Selenastrum capricornutum, 5j (ECHA)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Néodécanoate de cobalt (27253-31-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Non biodégradable.

<b>2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	50 % 29j (ECHA)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,16
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,486 ECHA
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,486 ECHA
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>META'LUC AQUA</b>	
Ecologie - sol	Non établi.

<b>Néodécanoate de cobalt (27253-31-2)</b>	
Tension superficielle	64,43 mN/m @20°C (1g/l)
Ecologie - sol	Non établi.

<b>2-méthyl-(2H)-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)</b>	
Tension superficielle	68,8 mN/m Solution 1g/l, OECD harmonized ring method
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,9 (0,8 – 1)
Ecologie - sol	Potentiel moyen de mobilité dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>META'LUC AQUA</b>	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

<b>Composant</b>	
Néodécanoate de cobalt (27253-31-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Les emballages non nettoyés doivent être considérés comme des produits dangereux, au même titre que le produit qu'ils contiennent.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN  
Non soumis aux réglementations sur le transport des matières dangereuses

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

:

# META'LUC AQUA

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.4. Groupe d'emballage

:

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
MPo : Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### 14.6.2. Transport maritime

#### 14.6.3. Transport aérien

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID) :  
Dispositions spéciales (RID) :  
Quantités limitées (RID) :  
Quantités exceptées (RID) :  
Instructions d'emballage (RID) :  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) :  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) :  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) :  
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) :  
Catégorie de transport (RID) :  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) :  
Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID) :  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) :  
Colis express (RID) :

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

## RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations européennes

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV calculée : 17 g/l Valeurs indicatives obtenues pour la référence blanche. De légers écarts peuvent être constatés pour les autres teintes.

Valeur limite européenne de COV (Directive 2004/42/CE - Annexe II-Partie A) : Sous-catégorie A/i(PA) : Revêtements monocomposants à fonction spéciale. Dans sa forme prêt à l'emploi : 140g/l maximum.

#### 15.1.2. Réglementations françaises

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), modifiant le RÈGLEMENT (CE) 1907/2006 (REACH).

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
---------------------------	--

# META'LUC AQUA

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS - SOB

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.